

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : **13 décembre 2021**

Convocation du : **7 décembre 2021**

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT ;

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Christiane ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Zone Gustave Eiffel – Acquisition des parcelles AR 184 -AR 190 p et AR 488 p -commune de Veynes

Par délibération du 23 septembre 2020, le conseil communautaire avait délibéré pour l'acquisition de parcelles afin d'une part, de favoriser l'extension de l'entreprise RD Technologie et d'autre part de constituer une réserve foncière en vue de la création d'une future zone d'activité intercommunale.

Depuis, de nouvelles négociations ont eu lieu entre l'entreprise RD technologie et la CCBD, qui modifie les parcelles et les surfaces qui devront être acquises par la CCBD.

Ainsi, il est proposé que la CCBD acquière les parcelles suivantes :

- Parcelle AR 190 p (e) : cédée par M. MOUNIER pour une surface de 7 273 m² au prix de 2.55 €/m²
- Parcelle AR 488 p (e) : cédée par M. GRENIER pour une surface de 373 m² au prix de 13 €/m²
- Parcelle AR 184 p : cédée par M. GRENIER, pour une surface de 2 025 m² au prix de 13 €/m²

La surface totale acquise par la CCBD est de 9 671 m², contre 11 184 m² prévus initialement.

Le montant total de l'acquisition est de 49 720.15 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les acquisitions présentées ci-avant,
- autorise le président à signer les actes relatifs à cette affaire.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 7 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De157_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

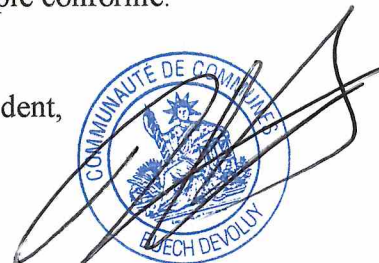
Affichage : 17/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES